

FICHE PRATIQUE : EXAMENS – VOIE PROFESSIONNELLE



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉUSSIE
EPS
INCLUSIVE
COOPÉRATIVE

2020-2021

Une priorité, accueillir les élèves et recréer du lien avec les apprentissages de l'EPS

En écho à cette rentrée particulière où le protocole sanitaire contraint à certaines adaptations, nous voulions vous rappeler que la priorité reste celle d'accueillir vos élèves et de recréer du lien avec les apprentissages de l'EPS.

Dans ce contexte, la pression certificative liée aux premiers CCF peut être questionnée et aménagée. Leur annulation ou leur adaptation peuvent s'envisager au regard des éléments de contexte. Ainsi, tous nouveaux référentiels, justifiés par la situation, devront être présentés à la commission académique pour validation.

Notre volonté, un pilotage des examens qui :

- S'intègre à la dynamique de développement des pratiques professionnelles évaluatives en direction d'une **EPS toujours plus réussie, plus inclusive et coopérative.**
- Suscite **une analyse partagée des supports évaluatifs en grande proximité.**
- S'ancre dans une **réflexion résolument évolutive en prise avec la réalité des contextes.**

Une année hybride : la mise en place des nouveaux examens pour le CAP et le maintien du bac professionnel selon les textes encore en vigueur pour la dernière année.

LE CALENDRIER ORGANISATIONNEL

CCF

ÉPREUVES
PONCTUELLES

Ouverture des saisies des protocoles en ligne sur EPSnet	28 septembre 2020	
Fermeture des saisies des protocoles en ligne sur EPSnet	7 octobre 2020	
Fin de remontée des référentiels des 1^{er} CCF CAP sur Ipack EPS	25 septembre 2020	
Fin des modifications des référentiels des 1^{er} CCF sur Ipack EPS	9 octobre 2020	
Commission de validation des protocoles	10 novembre 2020	
Fin des remontées des référentiels des 2^{ème} CCF sur Ipack EPS	29 janvier 2021	
Épreuves obligatoires ponctuelles aux CAP, BEP et baccalauréats et facultatives baccalauréats professionnels		Du 12 au 16 avril 2021
Fin de saisie des notes sur EPSNET	4 juin 2021	4 juin 2021
Commission académique	24 juin 2021	

LES ÉTAPES D'ACCOMPAGNEMENT

Le suivi des référentiels d'établissement s'effectuera tout au long de l'année. Il s'entend dans une dynamique évolutive qui vous invite à suivre l'état de validation de vos référentiels sur Ipack EPS.

En cas de référentiel déclaré non conforme, il vous appartient, collectivement, de réguler les référentiels selon les indications fournies qui renvoient à l'annexe 3 - Guide d'analyse des référentiels CAP EPS par champ d'apprentissage.

Les référentiels qui n'ont pas d'indication de conformité sur Ipack EPS servent de supports d'évaluation en attendant d'être étudiés à l'occasion des futures commissions.

Les commissions académiques d'harmonisation des protocoles et des notes entérineront l'état de validation des référentiels.

Chaque établissement participera par le biais d'un représentant désigné (le coordonnateur ou le référent examen) à des journées de travail sur les référentiels produits dans l'académie. La première se tiendra le **2 octobre**. Elles seront l'occasion de construire une culture commune de référence académique pour aider les équipes à la conception des référentiels.



Toutes questions sur le suivi des référentiels se font par mail à l'adresse suivante : suivi_referentiel_voie_pro@ac-montpellier.fr

ÉTAPE DE DÉCISIONS

Analyser les besoins des élèves et les caractéristiques du contexte

Déterminer les axes éducatifs prioritaires

Cibler les activités supports des examens en lien avec cette analyse

Remplir l'annexe 1 - Fiche synthèse référentiels examens CAP EPS et la faire viser par le chef d'établissement

La déposer sur Ipack EPS

Déclarer sur EPSnet les menus certificatifs, les dates des CCF.

Les partenaires : Les CTIA

- s'assurent de la correspondance des activités déclarées en annexe 1 et les référentiels déposés sur Ipack

- suivent la déclaration des protocoles sur EPSnet

ÉTAPE DE CONCEPTION

Concevoir les référentiels APSA (annexe 2) et s'auto évaluer (annexe 3)

Discuter et valider en équipe les référentiels en s'aidant de la fiche guide d'analyse des référentiels par champ (annexe 3)

Déposer les référentiels sur Ipack EPS

Effectuer les modifications demandées le cas échéant

Les partenaires : Les CMI suivent l'état de validation des référentiels

ÉTAPE DE VALIDATION

Connaître l'état de validation des référentiels déposés

Harmoniser les notes en CAHPN

Les partenaires :

les CMI s'assurent des modifications des référentiels non conformes durant l'année

les CTIA s'assurent de la conformité des protocoles (commission d'octobre) et l'état de remontée des notes à partir d'EPSnet (commission de juin)

Accompagnement tout au long de l'année par le cercle d'étude (lecture des référentiels et outils d'accompagnement)

LES DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT

[Courrier accompagnement des équipes](#) - procédure de validation CAP EPS (29-08-2020)

[Annexe 1](#) - Fiche synthèse des référentiels examens CAP EPS

[Annexes 2](#) - Cadre référentiel APSA CA1, CA2, CA3, CA4 et CA5

[Annexe 3](#) - Fiche guide analyse des référentiels CAP EPS CA

RAPPELS

La présence aux jurys d'épreuves ponctuelles :

La [charte nationale des examens du 15 janvier 2007](#) rappelle l'obligation de service relative à la participation des jurys d'examens.

Elle invite les équipes à se rendre mobilisables et à ne pas positionner leur CCF et d'éventuels projets sur les dates retenues pour les épreuves ponctuelles (semaine qui précède les congés de printemps). Leur présence est indispensable au bon déroulement des différentes épreuves. Seule la rectrice peut dispenser un enseignant de son obligation de service, sur avis du chef d'établissement. Dans ce cadre, les demandes de désistement sont transmises sous couvert du chef d'établissement et non adressées directement à la division des examens et concours.

Les épreuves ponctuelles

BAC PRO

- Pas de changement

CAP

- Les candidats choisissent selon l'annexe 2 de la circulaire une épreuve parmi :
- la danse
- le demi-fond
- le tennis de table

Enseignement facultatif

- Maintenus seulement pour les terminales bac pro encore une année
-

LES PERSONNES RESSOURCES

Pour le suivi de validation des référentiels (CMI) :

suivi_referentiel_voie_pro@ac-montpellier.fr

Yannick Dartois, lycée George Pompidou, Castelnau-Le-Lez

Line Martinez lycée Charles Renouvier, Prades

Pour le suivi des protocoles et des remontées des notes (CTIA) :

Aude	Jean Paul NAUZES , lycée J. Fil, Carcassonne, ctiaeps11@ac-montpellier.fr
Gard	Antony Saura , CPD EPS, ctiaeps30@ac-montpellier.fr
Lozère	Christophe DURAND , collège H Bourrillon, Mende, ctiaeps48@ac-montpellier.fr
Hérault	Fabrice Ravel , CPD EPS, ctiaeps34@ac-montpellier.fr
P.O.	Patrick BONNET , CPD 66, DSDEN 66, ctiaeps66@ac-montpellier.fr

Les IA-IPR en charge du dossier examen :

Eric Outrey et Gwladys Vasseur

LES TEXTES EN VIGUEUR

[Arrêté du 03-04-2019, publié au BO spécial n°5 du 11 avril 2019](#) : programme d'EPS pour le CAP et pour le bac professionnel

CAP :

Circulaire du 17-07-2020 publié au [BO n°31 du 30 juillet 2020](#) portant sur l'évaluation en EPS, organisation des épreuves en CCF et sous la forme ponctuelle.

Annexe 1 : les référentiels par champ d'apprentissage

Annexe 2 : les référentiels des épreuves ponctuelles obligatoires (danse, tennis de table, demi-fond)

[Arrêté du 30 août 2019 CAP - Session 2021](#) : fixant les unités générales du CAP et définissant les modalités d'évaluation des épreuves pour toutes les disciplines dont l'EPS.

- Le chapitre 1 rappelle que l'EPS fait partie des « unités générales obligatoires » (coeff 1) ;

- Le chapitre 3 (trois articles) précise pour l'EPS la validation pour les candidats en situation de handicap et sportifs de haut niveau ;

- L'annexe III précise les modalités de « droit commun » de l'épreuve d'EPS.

BAC PRO :

[BO N°30 du 23 juillet 2020](#) portant sur les unités générales du baccalauréat professionnel et les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général

Chapitre 3 : dispositions particulières pour l'EPS

[Circulaire n° 2018-029 du 26-2-2018 publiée au BO N°9 du 1er mars 2018](#) portant sur les modalités d'évaluation de l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles.

Annexe 1 : [la liste nationale des épreuves](#)

Annexe 2 : [référentiel national des épreuves pour la voie professionnelle](#)

Annexe 3 : liste des couples d'activité de contrôle terminal en épreuve ponctuelle :

La liste nationale des couples d'activités de l'épreuve obligatoire d'éducation physique et sportive pour les candidats qui sont évalués dans cette discipline en épreuve ponctuelle terminale aux examens du baccalauréat professionnel, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles, est la suivante :

- demi-fond et badminton en simple ;

- demi-fond et tennis de table en simple ;

- gymnastique au sol et tennis de table en simple ;

- sauvetage et badminton en simple ;

- gymnastique au sol et badminton en simple.

Annexe 4 : [liste nationale des épreuves et référentiels de certification pour l'enseignement facultatif](#)

[Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 15 juillet 2009](#) définissant les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal.

[Arrêté du 15 juillet 2009](#) définissant les modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal prévus pour l'E.P.S. aux examens du baccalauréat professionnel.

Circulaire d'application de l'arrêté du 15 juillet 2009 : Note de service du 8 octobre 2009